

Commune de PONT DE CHERUY

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale**

n° 04/2025

L'an **deux mil vingt-cinq**, le **14 avril** à 17 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Pont de Chéruy s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Président.

Présents : MM. Franck **BRON**, Daniel **POIRIE**, Mmes Eugénie **GRAND** Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, Caroline **FERRAND**, Monique **RAVOUNA**, Rita **TOSCANO**.

Procuration : Mme Christiane **ANDREU** (pouvoir à Mme Eugénie **GRAND**), Mme Lyliane **BAUER** (pouvoir à M. Daniel **POIRIE**).

Absents : M. Jean-Paul **BROUTIER**, Mme Magalie **BLACHE**.

Assistait en outre à cette réunion : M. Jean-Pierre **ROUANE**, Directeur Général des Services.

Objet : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

Exposé du Président.

En préambule, nous vous précisons que le Compte de Gestion du Comptable et le Compte Administratif de l'Ordonnateur ont désormais fusionnés en un seul document comptable, à savoir le Compte Financier Unique.

L'unique section de fonctionnement fait apparaître un total de dépenses de 58.544,66 €, pour un total de recettes de 58.519,70 €.

L'excédent de fonctionnement 2023 reporté est de 4.828,83 €, ce qui porte le total des recettes de l'exercice 2024 à 63.348,53 €.

Il en ressort un excédent global de fonctionnement 2024 égal à 4.803,87 €.

Dépenses réalisées

- Colis de Noël – Goûter des Anciens – Repas Ascension..... 28.663,13 €.
- Animations diverses..... 835,23 €.
- Reversement pour location Téléalarmes..... 20.867,02 €.
- Subvention à l'ADPA 6.390,72 €.
- Subvention Amicale des Retraités..... 1.036,00 €.
- Secours 394,00 €.
- Frais de communication (téléphone) 358,56 €.

Recettes réalisées

- Produit des Téléalarmes.....	16.511,70 €.
- Subvention de la Commune	42.000,00 €.
- Reprise provisions	8,00 €.
- Excédent 2023 reporté	4.828,83 €.

Le Conseil d'Administration est invité à statuer, après que Franck BRON Président ait quitté la séance.

Décision

Le Conseil d'Administration, après en avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré

☞ Adopte le Compte Financier Unique 2024 du Centre Communal d'Action Sociale tel que présenté dans l'exposé précédent.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 15 avril 2025
Le Président,



A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and strokes.